

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 18 janvier 2017 à 18h30,****À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Marina FERRARI
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
8	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
11	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Jérôme DARVEY
12	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
13	AIX-LES-BAINS	T	Pascal PELLER	
14	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Françoise CARON
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
23	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
26	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir d'Henri GARNIER
27	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
28	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
29	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
32	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
33	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
34	MERY	T	Eudes BOUVIER	
35	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
36	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
37	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
38	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
39	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
40	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
41	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
42	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
43	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
44	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Pouvoir de M. SAVIOZ-FOUILLET
45	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
48	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
49	VOGLANS	T	Martine BERNON	

25 communes présentes

**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND	Conseiller municipal Pugny Chatenod
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du Pôle Eau
Françoise GRAVIER	Directrice du Pôle Ressources
Fabien DIDIER	Directeur des Ressources Humaines
Olivier VERDENAL	Responsable service Finances
Catherine FABBRI	Responsable Politique de la Ville
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 janvier 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 263 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 40 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (49 titulaires), et 58 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 32 Année : 2018

Exécutoire le : 23 JAN. 2018

Affichée le : 23 JAN. 2018

Visée le : 23 JAN. 2018

### HABITAT

#### **ACTION 1 du Programme Local de l'Habitat 2011-2017 : Complément aux conditions de versements des aides à la construction de logements sociaux**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, communauté d'agglomération, soutient les opérations de logements sociaux au titre de sa compétence "équilibre social de l'habitat", et à travers son Programme Local de l'Habitat approuvé le 16 novembre 2011.

Pour faciliter la production de logements aidés, et afin d'atteindre l'objectif de production fixé sur la durée du PLH - soit 1 245 logements locatifs publics et 405 logements en accession sociale - la CALB avait décidé de mettre en place une aide à l'équilibre à hauteur de 50 € / m<sup>2</sup> de surface utile.

Monsieur le Président rappelle que l'aide à la construction concerne les types de logements suivants:

- Les logements produits en Prêt Locatif Aide Intégration (PLAI), Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), Prêt Locatif Social (PLS), Prêt Social Location Accession (PSLA) et Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif (PALULOS communale) dans le respect des typologies préconisées dans les conclusions du diagnostic du PLH,
- les opérations en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) si l'acquisition ne dépasse pas 2 100 € HT / m<sup>2</sup> SH,
- les logements de type PLS investisseur dans la mesure ou l'opération de logements familiaux comporte 1 PLAI pour 1 PLS ou 2 PLUS pour 1 PLS.

Les conditions de versements validées lors du Conseil communautaire du 20 juin 2012 étaient les suivantes :

- une aide versée aux communes,
- une aide versée en deux parties :
  - o 50% au démarrage des travaux sur présentation de l'ordre de service
  - o 50% à la fin des travaux sur présentation de la Déclaration d'achèvement des travaux

Monsieur le Président précise que lorsqu'il s'agit **d'opérations en acquisition sans travaux** c'est à dire le rachat de logements privés par un bailleur social, les pièces citées ci-dessus ne peuvent être fournies.

**Il est donc proposé de compléter les conditions de versement en précisant les modalités suivantes :**

- pour les opérations d'acquisition sans travaux, une aide versée en une seule fois sur présentation par le bailleur social de l'acte de vente,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le complément aux conditions de versement de l'aide à la construction pour les logements sociaux.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 48
- Votants : 58
- Pour : 58
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 18 janvier 2018

Le Président,  
Dominique DORD



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Habitat - Action 1 du Programme local de l'habitat 2011-2017 - Complément aux conditions de versement des aides à la construction de logements sociaux

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/01/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/01/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2219 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180118-d2219-DE

---

**Date de décision :** 18/01/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.5. Politique de la ville-habitat-logement